

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 935 du

2018 1^{er} Juin 2018 31^{er} Mai 2018

habilitant les établissements de l'enseignement supérieurs à formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2016-2017

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethani 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1427 correspondant au 14 juin 2016 fixant le Statut-type de l'école supérieure ;
- Vu l'arrêté n°547 du 02 Juin 2016 fixant les modalités l'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenances de la thèse de doctorat,
- Vu les procès-verbaux des réunions des conférences régionales des universités de l'est, du centre et de l'ouest,
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale à la formation de troisième cycle.

A R R E T E

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°547 du 02 juin 2016 susvisé, le présent arrêté a pour objet l'habilitation des établissements de l'enseignement supérieur, mentionnés ci-après à formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat :

- **Universités** : Université des Sciences et de Technologie Houari Boumediene, Université d'Alger1, Université d'Alger2, Université d'Alger3, Université de Tizi-Ouzou, Université de Bejaia, Université de Boumerdes, Université de Bouira, Université de Blida1, Université de Blida2, Université de Médéa, Université de Ghardaïa, Université de Djelfa, Université de Khemis-Milliana, Université de Laghouat, Université de Constantine1, Université de Constantine2, Université de Constantine3, Université de Emir Abdelkader des Sciences Islamiques de Constantine, Université de Annaba, Université de Batna1, Université de Batna2, Université de Biskra, Université d'El Oued, Université d'El-Tarf, Université de Guelma, Université de Khenchela, Université de M'sila, Université de Ouargla, Université de Oum El Bouaghi, Université de Sétif1, Université de Sétif2, Université de Skikda, Université de Souk Ahras, Université de Tébessa, Université d'Adrar, Université de Béchar, Université de Mascara, Université de Mostaganem, Université d'Oran1, Université d'Oran2, Université de Saida, Université de Sidi Bel Abbès, Université de Tiaret, Université de Tlemcen, Université des Sciences et de Technologie d'Oran, Université de Chlef.
- **Centres Universitaires** : Centre Universitaire de Tamanrasset, Centre Universitaire de Mila, Centre Universitaire de Aïn Témouchent, Centre Universitaire de Gholizane, Centre Universitaire de Tissemsilt, Centre Universitaire de Naama.
- **Ecoles** : Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Ecole Nationale Polytechnique, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique, Ecole Nationale Supérieure des Statistiques et d'Economie Appliquée, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement de Littoral, Ecole Supérieure de Commerce, Ecole Nationale Supérieure de Management, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Ecole Nationale Supérieure de l'Informatique, Ecole Nationale Polytechnique d'Oran, Ecole Supérieure de l'Informatique de Sidi Bel Abbès.

Article 2 : La liste des établissements habilités et le nombre de postes ouverts, figurent dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : Les formations doctorales sont habilitées pour une durée de trois (03) ans, à compter de la date de leur première ouverture, sous réserve des dispositions des articles 3 et 19 de l'arrêté n° n°547 du 02 juin 2016 susvisé.

Article 4 : Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs et les chefs des établissements de l'enseignement supérieur, susvisé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*

ملحق بالقرار رقم 33 في المؤرخ في 31 جويلية 2016
والمتضمن تأهيل جامعة العلوم والتكنولوجيا بوهران لضمان التكوين لنيل شهادة الدكتوراه
ويحدد عدد المناصب المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2016-2017

Domaine	Filière	Spécialité	Responsable	Type	Postes
MI	Informatique	Génie Informatique	BENDELLA Fatima	R	5
		Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication	BENYETTOU Mohamed	H	10
ST	Electrotechnique	Haute Tension et Plasmas Appliquée	OUIDDIR Rabah	H	6
	Génie des Procédés	Génie des Procédés et de l'Environnement	DEBAB Abdelkader	H	6
		Génie des Matériaux	KACIMI Larbi	H	6
		Sciences de l'environnement et gestion des déchets	BENDRAOUA Abdelaziz	H	3
	Génie Electrique	Commande des Processus Electromécaniques	ADJIM Nasr-Eddine	H	6
		Contrôle et Commande des Systèmes Industriels	NOUIBAT Wahid	H	4
		Cryptographie et Sécurité des Données	ALI-PACHA Adda	H	6
		Diagnostic et Commande des Entraînements Electriques	BENDIABDELLAH Azeddine	R	6
		Electronique de puissance et Systèmes Electriques	BOURAHLA Mohamed	R	4
		Réseaux Electriques	BOUTHIBA Tahar	H	6
		Systèmes Intelligents et Robotiques	BERRACHED Nasr Eddine	R	4
		Vision et Technologies de l'Information et de la Communication	KECHE Mokhtar	H	8

ملحق بالقرار رقم 35 لسنة 2016 المؤرخ في 31-12-2016
والمتضمن تأهيل جامعة العلوم والتكنولوجيا بوهران لضمان التكوين لنيل شهادة الدكتوراه
ويحدد عدد المناصب المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2017-2016

Domaine	Filière	Spécialité	Responsable	Type	Postes
ST	Génie Maritime	Thermodynamique et Propulsion Marine et Environnement	OUADHA Ahmed	H	5
		Architecture et Construction Navale	SEREIR Zouaoui	R	5
	Génie Mécanique	Structure Mécanique	BOUTCHICHA Djilali	R	3
		Risques en Mécanique, Energie et Développement Durable	LARABI Mekki	H	4
		Sciences de l'Aéronautique	MEFTAH Sidi Mohamed Amine	R	5
SNV	Sciences Biologiques	Biotechnologie Végétale	KAID-HARCHE Meriem	H	4
		Génétique Moléculaire	BOUDJEMA Abdallah	H	4
SM	Chimie	Chimie Physique et Théorique Appliquée	TCHOUAR Nouredine	R	5
	Physique	Capteurs et Technologie des Matériaux	HAMZAOUI Saad	H	4
		Physique de la Matière Condensée et Subatomique	ELCHIKH Mokhtar	H	3
		Physique et Technologie des Rayonnements	BELBACHIR Ahmed Hafid	R	4
		Physique Théorique	BOUAMRANE Rachid	R	3
STAPS	Activité physique et Sportive Educative	L'enseignement des Compétences dans l'Education Physique et Sportive	LOUH Hichem	H	5